

HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES

Prix de vente	Honoraires
Prix jusqu'à 300.000 €	7 % TTC du prix
Prix compris entre 300.001 € et 900.000 €	6 % TTC du prix
Prix compris entre à 900.001 € et 1.500.000 €	5 % TTC du prix
Prix supérieur à 1.500.001 €	4,5 % TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS

Location	Honoraires
Bail Habitation – Bail Meublé (visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail)	EN GESTION : 8 €/m ² HORS GESTION : 10 €/m ²
Locations de la loi du 6 juillet 1989 modifiée par la Loi ALUR du 24 mars 2014 Plafond révisable chaque année au 1er janvier par arrêté ministériel	ETAT DES LIEUX 3€/m ² (à partager par moitié entre le locataire et le bailleur)
Gestion	

8,4 % TTC des encaissements

HABILITATION ET GARANTIES

Carte professionnelle n° CPI CPI92012025000000077 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur Immeubles ; 110 000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès de Allianz IARD – 1 Cours Michelet – 92076 Paris La Défense Cedex.